



SCHWEIZERISCHE EIDGENOSSENSCHAFT
CONFÉDÉRATION SUISSE
CONFEDERAZIONE SVIZZERA
CONFEDERAZIUN SVIZRA

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral des migrations ODM

Rapport de monitoring NEM

2^e trimestre 2005

Répercussions de l'exclusion des personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière exécutoire du dispositif de l'asile et de l'aide sociale (mesure d'exclusion de l'aide sociale)

Berne-Wabern, octobre 2005

Rapport sommaire - 2^e trimestre 2005

1. Décisions de NEM devenues exécutoires au cours du 2^e trimestre 2005

Effectif NEM : au cours du 2^e trimestre 2005, 642 décisions de non-entrée en matière (NEM) sont devenues exécutoires, portant à 5092 le nombre total de décisions de NEM entrées en force depuis le 1.4.2004. Après une diminution constante du nombre de nouvelles NEM exécutoires au 2^e trimestre 2004 et au 1^{er} trimestre 2005, on assiste pour la première fois non plus à un net recul des décisions de NEM passées en force par rapport au trimestre précédent (646 NEM), mais bien à une stagnation.

Décisions de NEM aux CERA et dans les cantons : sur 642 décisions de NEM entrées en force au cours du 2^e trimestre 2005, 68% ont été notifiées dans les centres d'enregistrement (CERA) et 32% dans les cantons. 361 décisions (56%) sont devenues exécutoires dans un CERA et 281 (44%) seulement après l'attribution du requérant à un canton. Comparativement au trimestre précédent, la part des décisions de NEM devenues exécutoires dans un CERA a donc augmenté, passant de 39 à 56%, à l'inverse de celle des décisions de NEM passées en force dans un canton, qui diminue de 61 à 44%. 69 personnes ont été renvoyées directement d'un CERA.

Profil des personnes concernées : on observe également pour le 2^{ème} trimestre 2005 que les jeunes et les hommes célibataires restent surreprésentés. En effet, les trois quarts ont moins de 30 ans, environ 83% sont des hommes et 83% encore des célibataires. Après avoir connu une légère hausse au cours du 1^{er} trimestre 2005, la part de mineurs (y compris les mineurs accompagnés) s'est de nouveau réduite et s'élève maintenant à 13,7%. Les personnes frappées d'une décision de NEM proviennent toujours des mêmes pays. De même, la proportion des personnes « de nationalité + continent inconnus » (cela signifie les personnes qui dissimulent leur identité) reste relativement élevée (14%). Celle des personnes provenant de Serbie et Monténégro s'est accrue, passant de 9,8 au 1^{er} trimestre 2005 à 17,3% au 2^e trimestre 2005. A l'exception de ce pays, la liste des dix premiers pays de provenance demeure identique (Serbie et Monténégro, Bulgarie, Guinée, Turquie, Géorgie, Nigeria, Algérie, Macédoine, Russie et Bosnie et Herzégovine).

2. Bénéficiaires de l'aide d'urgence

Nombre de bénéficiaires de l'aide d'urgence : le nombre de personnes frappées d'une décision de NEM dans le cadre du *nouveau régime* et ayant sollicité une aide d'urgence stagne pour la première fois au cours du trimestre sous revue. Par rapport au 1^{er} trimestre, il a même légèrement régressé, reculant de 746 à 727.

Rappelons que le régime transitoire applicable aux décisions de NEM devenues exécutoires avant le 1.4.2004 (cas transitoires) a pris fin le 31.12.2004 ; celui-ci permettait aux cantons de continuer de facturer les frais habituels résultant de l'aide sociale en faveur des effectifs concernés, soit 4'990 personnes. Les personnes soumises au régime transitoire ont été comptabilisées dans les chiffres de monitoring seulement depuis le 1^{er} trimestre 2005. Au 2^e trimestre 2005, 1'047 soit 21% de ces personnes ont encore bénéficié d'une aide d'urgence, portant à 1'774 le nombre total de bénéficiaires d'une aide d'urgence durant ce trimestre. Le recul du nombre de personnes ayant sollicité une aide d'urgence est plus net si l'on prend en considération les personnes soumises au régime transitoire (ils étaient 1'924 au trimestre précédent) que si l'on ne tient compte que des effectifs soumis au nouveau régime.

Profil des bénéficiaires : pour les personnes frappées d'une décision NEM dans le cadre du *nouveau régime*, 89% des bénéficiaires sont des hommes, 11% ont moins de 18 ans, 71% entre 18 et 30 ans et 18% plus de 30 ans. Dans 40% des cas, leur pays et continent de

provenance ne sont pas connus. Les effectifs restant se répartissent entre quelque 60 pays de provenance, dont les plus représentés sont le Nigeria, la Guinée, la Géorgie et l'Algérie.. Parmi les bénéficiaires, les personnes dont l'exécution du renvoi s'avère difficile sont plus nombreuses que celles dont l'exécution du renvoi sous contrainte ne poserait aucun problème.

Pour les personnes frappées d'une décision NEM dans le cadre du nouveau régime ayant perçu une aide d'urgence au cours du trimestre sous revue, 8,6% séjournent en Suisse depuis moins d'un mois, 19,5% depuis un à six mois, 24,9% depuis six mois à un an et 47% depuis plus d'un an. Dans le canton de Zürich, 2,2% des bénéficiaires de l'aide d'urgence séjournent en Suisse depuis moins d'un mois, 14,8% depuis un à six mois, 22,9% depuis six mois à un an et 60,1% depuis plus d'un an.

3. Coûts de l'aide d'urgence

Coûts de l'aide d'urgence pour les personnes frappées d'une décision NEM dans le cadre du nouveau régime: malgré la stagnation du nombre des bénéficiaires, les coûts de l'aide d'urgence ont connu une nouvelle et forte progression (de 866 595 à 1 065 583 francs). 32% des coûts ressortent au canton de ZH, 15% au canton de VD¹ et 7% au canton de BE ainsi que 7% à celui de SO.

Cette hausse des coûts est principalement due à l'augmentation non pas du nombre de personnes sollicitant une aide d'urgence, mais du coût quotidien moyen et de la durée de perception des prestations. En effet, les coûts (prestations médicales non comprises) sont passés de 20 à 22 francs par personne et par jour ; quant à la durée de perception des prestations, elle est désormais de 59 jours contre 54 au trimestre précédent.

Comparativement au trimestre précédent, les coûts liés aux prestations médicales ont augmenté d'une fois et demi (225 518 francs)². La part de ces coûts dans le total des coûts de l'aide d'urgence s'est ainsi de nouveau accrue : alors qu'elle comptait encore pour 14% des dépenses consenties au trimestre précédent, elle est maintenant de 21%. En revanche, la proportion des coûts résultant de la prise en charge de primes d'assurance maladie a diminué.

Le nombre de personnes avec une décision de NEM nouvellement entrée en force pour lesquels les cantons perçoivent une indemnité unique de 600 francs par personne dans le cadre de l'aide d'urgence est resté plus ou moins constant par rapport au trimestre précédent. Pour le 2^e trimestre 2005, ces indemnités se sont élevées à 385 200 francs, tous cantons confondus. Par ailleurs, les cantons ont requis pour 35 cas des indemnités au titre de l'exécution du renvoi qui se montent à 1000 francs par cas. Leurs frais étant estimés à 1 065 583 francs, il en résulte un déficit de 645 383 francs à la charge des cantons.

Etant donné l'évolution négative des coûts pour les cantons, la Confédération examine actuellement le montant de l'indemnité au titre de l'aide d'urgence. Ce faisant, elle analyse l'évolution des coûts encourus par les cantons à ce titre au cours des premier et deuxième trimestres 2005.

¹ En comparaison au trimestre précédent, les coûts ont fortement augmenté dans le canton de VD. Cette augmentation est principalement due à un changement de pratique dans l'annonce des cas. En effet, au 2^{ème} trimestre 2005 VD a annoncé une partie des coûts de structure en tant que coûts d'aide d'urgence sur le formulaire aide d'urgence et non pas comme par le passé en tant que coûts de structure. Ainsi, les coûts annoncés par le canton de VD pour les structures ont diminué en même temps que les coûts d'aide d'urgence ont augmenté.

² En raison de l'établissement tardif des factures, il est possible que des coûts médicaux n'étant pas liés à la période concernée soient annoncés. Une partie de l'augmentation des coûts médicaux dans le canton de VD est ainsi justifiée.

Coûts de l'aide d'urgence engendrés par les personnes soumises au régime transitoire: les coûts d'aide d'urgence ont peu évolué. Ils se chiffrent aujourd'hui à 1 742 060 francs contre 1 667 537 francs au trimestre précédent. A noter que 45% de cette somme est imputée au canton de ZH, 12% au canton de VD et 7% au canton de BE.

De même, les coûts par personne et par jour sont restés inchangés et se montent à 20 francs. Pour ce qui est de la durée de perception des prestations, elle est dorénavant de 70 jours contre 65 au trimestre précédent.

Les coûts liés aux prestations médicales ont, eux, quasiment doublé (376 587 francs). C'est dans les cantons de VD³ et de ZH qu'ils ont le plus fortement progressé.

Si l'on tient compte des coûts d'aide d'urgence engendrés par les personnes soumises au régime transitoire, les cantons accusent donc un déficit de 2 387 443 francs, sachant que leurs dépenses se chiffrent à 2 807 643 francs.

Comparaison entre les cantons : dans 13 cantons, les indemnités versées par la Confédération dans le cadre de l'aide d'urgence ne suffisent pas pour couvrir les coûts engendrés par personnes frappées d'une décision NEM dans le cadre du nouveau régime. Si l'on inclut les frais occasionnés par les personnes soumises au régime transitoire, les indemnités versées au titre de l'aide d'urgence ne permettent de compenser les dépenses que dans 5 cantons (GL, GR, NW, OW et TI) ; cela signifie que, dans 21 cantons, les indemnités au titre de l'aide d'urgence ne couvrent pas les frais.

Si les coûts liés à l'aide d'urgence (personnes soumises au régime transitoire comprise) ont chuté dans les cantons de BE et de GE, ils sont montés en flèche dans les cantons de BL, FR, SG, VD et ZH (personnes soumises au régime transitoire uniquement).

Coûts de structure : outre les coûts liés aux prestations d'aide d'urgence, l'exploitation de structures destinées à l'hébergement des personnes frappées d'une décision de NEM s'est chiffrée à environ 1,6 million de francs. A ce jour, ces coûts ne sont pas inscrits au bilan des coûts engendrés et des indemnités fédérales versées au titre de l'aide d'urgence.

4. Sécurité publique

Au cours du 2^e trimestre 2005, les services de police font état de 524 interpellations concernant 313 personnes avec décision NEM selon *nouveau régime*, dont 49% (259) pour séjour illégal uniquement. Pour la première fois, le nombre d'interpellations a régressé de 22% au total par rapport au trimestre précédent, bien que le nombre d'interpellations pour infraction à la loi sur les stupéfiants (LStup) et/ou délit contre le patrimoine soit resté stable (pour chacune 120). S'agissant des personnes soumises au *régime transitoire*, le nombre total d'interpellations a également baissé au 2^e trimestre 2005, à l'instar de celui des interpellations pour infraction à la LStup et/ou délit contre le patrimoine. Comme au trimestre précédent, davantage de personnes ont toutefois été interpellées pour menaces ou délits de violence dans ce groupe que dans le groupe des personnes soumises au nouveau régime.

Comme au trimestre précédent, les cantons d'AG, de BE, de BS, de GE et de ZH enregistrent l'essentiel des interpellations. Le canton de ZH affiche une légère augmentation du nombre d'interpellations de personnes soumises au *nouveau régime* et ce aussi pour infraction à la LStup et délit contre le patrimoine.. De même, le canton de VD connaît une hausse du nombre de délits contre le patrimoine, alors que le canton de GE connaît une forte diminution. Etant donné que les chiffres par canton sont parfois très faibles et que certaines opé-

³ En raison de l'établissement tardif des factures, il est possible que des coûts médicaux n'étant pas liés à la période concernée soient annoncés. Une partie de l'augmentation des coûts médicaux dans le canton de VD est ainsi justifiée.

rations de police se répercutent lourdement sur le nombre d'interpellations, il convient de ne pas extrapoler les fluctuations.

Pour l'ensemble de la Suisse, le nombre d'interpellations pour infraction à la LStup et/ou délit contre le patrimoine est resté stable chez les personnes soumises au nouveau régime. Si l'on considère **l'ensemble** des trimestres depuis le 1.4.2004, 7,3% des personnes avec décision NEM entrée en force ont été interpellées pour de tels délits. Ce taux est demeuré inchangé par rapport au trimestre précédent pour les personnes soumises au nouveau régime.

Une comparaison effectuée à partir des infractions à la LStup et des délits contre le patrimoine commis par des requérants d'asile dans le canton de ZH (statistiques de la délinquance 2004 du canton de ZH) montre que la fréquence des délits est plus faible pour les personnes frappées d'une décision de NEM. Le taux de délinquance des personnes exclues de l'aide sociale n'a ainsi rien d'alarmant.

De même, l'exclusion des personnes soumises au régime transitoire de l'aide sociale n'entraîne que de maigres répercussions sur la situation en matière de délinquance et ne peut, exception faite du séjour irrégulier, être considérée comme un élément susceptible de multiplier les comportements délictueux.

5. Divers

Mineurs et mineurs non accompagnés : au cours du trimestre sous revue, une décision NEM a été prononcée à l'égard de 9 mineurs non accompagnés (MNA), dont 1 de 15 ans, 4 de 16 et 4 de 17. 196 mineurs (accompagnés ou non) ont sollicité une aide d'urgence ou été enregistrés par la police. Parmi eux, 49 mineurs étaient non accompagnés, dont 7 soumis au régime transitoire. Sur ces 49 MNA, un mineur était âgé de 15 ans, 8 de 16 et 40 de 17.

Répercussions de la durée de procédure sur la durée de perception des prestations d'aide d'urgence : au cours de l'année, on a pu constater que la demande d'aide d'urgence était d'autant plus faible que la procédure débouchant sur l'entrée en force d'une décision de NEM était courte et que le taux de recours à une aide d'urgence était plus important que la normale lorsque la procédure d'asile traînait en longueur. Cette tendance s'est confirmée au 2^e trimestre 2005.

Durée de perception des prestations d'aide d'urgence : environ deux tiers de l'ensemble des personnes qui ont reçu une décision NEM entrée en force depuis le 1.4.2004, n'ont jamais perçu d'aide d'urgence.

Du tiers qui a demandé de l'aide d'urgence, deux personnes sur trois ont déjà perçu une aide d'urgence une fois au moins au cours d'un trimestre précédent. Ainsi, la part de bénéficiaires de longue durée a encore grossi par rapport au trimestre précédent. On observe donc, parmi un certain nombre de personnes, une tendance à percevoir l'aide d'urgence durant une période toujours plus longue ou au recours répété à l'aide d'urgence. Sur les 727 personnes qui ont touché une aide d'urgence au cours du trimestre sous revue, quelque 63% en avaient, en effet, déjà bénéficié au trimestre précédent.

Depuis l'introduction de la mesure d'exclusion, la durée de perception des prestations d'aide d'urgence s'est constamment accrue : elle atteint au 2^e trimestre 2005 59 jours en moyenne par personne soumise au nouveau régime, pour une moyenne de 83 jours calculée sur les cinq trimestres.

Impact de la mesure d'exclusion en termes de séjours et de départs sur les personnes soumises au nouveau régime : au cours du 2^e trimestre 2005, 14,8% des 1788 personnes concernées par une décision de NEM notifiée au 2^e trimestre 2004 ont bénéficié de l'aide d'urgence et/ou été interpellées par les services de police, soit 2% de moins qu'au trimestre précédent (17%). Sur les 1185 personnes frappées d'une décision de NEM au 3^e trimestre 2004, 15,5% étaient encore enregistrées contre 20% au trimestre précédent. Pour la deuxième fois déjà, la tendance semble donc se confirmer, selon laquelle les effectifs bénéficiaires d'une aide d'urgence ou interpellés par la police diminuent proportionnellement à l'ancienneté des décisions exécutoires.

Malgré tout, les personnes frappées d'une décision de NEM passée en force au 2^e trimestre 2004 représentent encore près de 31% des effectifs enregistrés au 2^e trimestre 2005, soit 865 personnes. 21% des personnes bénéficiant d'une aide d'urgence ou interpellées par la police durant le trimestre sous revue sont concernées par une NEM devenue exécutoire au 3^e trimestre 2004 et 15% au 4^e trimestre 2004. 16% de ces NEM sont devenues exécutoires au 1^{er} trimestre et à peine 17% au 2^e trimestre 2005.

La majorité des personnes frappées d'une décision de NEM ne figurent plus dans les effectifs recensés (bénéficiaires d'une aide d'urgence ou appréhendées par la police) après un certain temps. Cependant, un groupe non négligeable de personnes y figurent toujours un an après l'entrée en force de la décision.

Impact de la mesure d'exclusion en termes de séjours et de départs sur les personnes soumises au régime transitoire : sur les 1254 personnes soumises au régime transitoire enregistrées à partir des formulaires d'aide d'urgence ou de police, 78% figuraient déjà dans les données du trimestre précédent. Par ailleurs, sur 1440 personnes soumises au régime transitoire recensées au 1^{er} trimestre 2005, un tiers tout juste est, depuis lors, passé à la clandestinité ou parti. Le nombre de personnes soumises au régime transitoire enregistrées a ainsi diminué de 13% sur un trimestre.

Le nombre de personnes soumises au régime transitoire bénéficiant d'une aide d'urgence se réduit moins rapidement que celui des personnes interpellées par la police. 84% des personnes frappées d'une décision NEM entrée en force avant le 1.4.2004 qui ont perçu de l'aide d'urgence durant le 2^e trimestre 2005 figuraient déjà dans les données du 1^{er} trimestre 2005.

Sur les 876 personnes soumises au régime transitoire qui ont perçu une aide d'urgence durant les deux trimestres, 51% se trouvent dans le canton de ZH. Si ce nombre du 1^{er} au 2^{ème} trimestre 2005 a été divisé par deux dans le canton de BE, il n'a pratiquement pas changé dans le canton de ZH.

Programme d'aide au retour à partir des CERA : depuis le mois de mars de cette année, un programme d'aide au retour est proposé aux personnes ayant retiré leur demande d'asile avant l'entrée en force de la décision NEM. Ce programme représente une réelle innovation pour les personnes frappées d'une décision de NEM. En effet, il leur permet de rentrer dans leur pays de provenance par une voie officielle tout en bénéficiant d'une aide initiale, aussi modeste soit-elle.

Entre les mois de mars et de juillet, 157 personnes (72% d'hommes et 28% de femmes) se sont inscrites à ce programme et, au jour d'aujourd'hui, 108 ont officiellement quitté la Suisse par ce moyen. Parmi elles, les personnes provenant de pays pour lesquels l'exécution des renvois ne pose pas de problèmes particuliers sont surreprésentées ; il s'agit de pays qui n'entravent pas la procédure d'obtention des documents de voyage ou avec lesquels un accord de réadmission a été conclu. Dans le cadre de cette mesure, la Confédération a versé, à titre d'aides initiales, 16 113 francs à des personnes ressortissant de pays non européens.

6. Impressum

Equipe de rédaction, Nationalité et intégration, Office fédéral des migrations :

- Simone Bischoff
- Karin Zürcher
- Petra Graf
- Marie-Claire Mathey
- Martin Michel
- Isabelle Schenker

Traduction :

- Anne Tadic-Legreneur, traductrice ETI (allemand/français)

Groupe d'accompagnement interne :

- Domaine de direction Procédure d'asile : Christian Zumwald
- Domaine de direction Entrée, séjour & retour : Christoph Feldmann et Peter Wenger

Groupe d'accompagnement externe :

- CDAS Albert Weibel, SO
- CDAS Gérald Rohrbach, VD
- CDS Patrick Bodenmann, PMU Lausanne - Policlinique
Médicale Universitaire, VD
- ASM Erich Dürst, VD
Adrian Baumann, ZH
- CCPCS Karin Keller, KAPO ZH
- CSIAS Ruedi Hofstetter, ZH
- Asyl-Organisation Zürich Thomas Kunz
- Office des étrangers TG Rolf Bruderer
- Département de l'Intérieur AG Andreas Bamert-Rizzo

7. Annexes

		Page
Annexe I	Aperçu des chiffres-clés	9
Annexe II	Décisions de NEM EF par nationalité	10
Annexe III	Décisions de NEM EF par durée de procédure	10
Annexe IV	Aide d'urgence : durée moyenne de perception des prestations par canton et par trimestre	11
Annexe V	Aide d'urgence : effectif bénéficiaire d'une aide d'urgence dans l'effectif NEM EF attribué par canton (frais de santé non compris)	12
Annexe VIa	Coût de l'aide d'urgence (effectifs RT NON COMPRIS)	13
Annexe VIb	Coût de l'aide d'urgence (effectifs RT COMPRIS)	14
Annexe VIc	Coût de l'aide d'urgence (effectifs RT UNIQUEMENT)	15
Annexe VII	Coût des structures d'accueil au 2 ^{ème} trimestre 2005	16
Annexe VIII	Bilan des coûts et des indemnités sur les cinq trimestres précédents	17
Annexe IXa	Sécurité publique (effectifs RT NON COMPRIS)	18
Annexe IXb	Sécurité publique (effectifs RT COMPRIS)	21
Annexe IXc	Sécurité publique (effectifs RT UNIQUEMENT)	25

Annexe I : Aperçu des chiffres-clés

		Q2-04	Q3-04	Q4-04	Q1-05	Q2-05	Q3-05	Total
1a	NEM exécutoires	1'788	1'185	831	646	642		5'092
1b	NEM exécutoires cumulées	1'788	2'973	3'804	4'450	5'092		
2a	Indemnités allouées par la Confédération dans le cadre de l'aide d'urgence	1'072'800	711'000	498'600	387'600	385'200		3'055'200
2b	Indemnités cumulées allouées par la Confédération dans le cadre de l'aide d'urgence	1'072'800	1'783'800	2'282'400	2'670'000	3'055'200		
3a	Indemnités allouées par la Confédération dans le cadre de l'exécution des renvois	2'000	23'000	30'000	60'000	35'000		150'000
3b	Indemnités cumulées allouées par la Confédération dans le cadre de l'exécution des renvois	2'000	25'000	55'000	115'000	150'000		
4	NEM en rapport avec l'aide d'urgence (nouveaux cas)	394	713	649	746	727		1'649*
5	Dépenses liées à l'aide d'urgence en faveur des nouveaux cas (frais médicaux non compris)	234'866	590'717	597'484	721'821	840'065		2'984'953
6a	Dépenses liées à l'aide d'urgence en faveur des nouveaux cas (frais médicaux compris)	253'429	776'351	697'436	866'595	1'065'583		3'659'394
6b	Dépenses cumulées liées à l'aide d'urgence en faveur des nouveaux cas (frais médicaux compris)	253'429	1'029'780	1'727'216	2'593'811	3'659'394		
7	Total des jours de soutien (nouveaux cas)	9'750	26'962	27'440	35'903	38'065		138'120
8	Dépenses moyennes par jour/personne en faveur des nouveaux cas (frais médicaux non compris)	24	22	22	20	22		21,6
9a	Solde des indemnités moins les frais (2a+3a-6a)	821'371	-42'351	-168'836	-418'995	-645'383		-454'194
9b	Solde des indemnités moins les frais cumulés	821'371	779'020	610'184	191'189	-454'194		
10	Dépenses structurelles	590'354	917'824	922'500	1'681'376	1'632'155		5'744'209
11	NEM en rapport avec l'aide d'urgence (effectifs RT)	-	-	-	1'178	1'047		1'349*
12	Dépenses liées à l'aide d'urgence en faveur des effectifs RT (frais médicaux non compris)	-	-	-	1'474'078	1'365'473		2'839'551
13a	Dépenses liées à l'aide d'urgence en faveur des effectifs RT (frais médicaux compris)	-	-	-	1'667'537	1'742'060		3'409'597
13b	Dépenses cumulées liées à l'aide d'urgence en faveur des effectifs RT (frais médicaux compris)	-	-	-	1'667'537	3'409'597		
14	Total des jours de soutien (effectifs RT)	-	-	-	72'442	67'715		140'157
15	Dépenses moyennes par jour/personne en faveur des effectifs RT (frais médicaux non compris)	-	-	-	20	20		20,2
16	Interpellations policières (nouveaux cas)	265	409	553	668	524		2'419
17	Personnes interpellées (nouveaux cas)	200	292	360	385	313		1'037*
18	Taux de criminalité chez les nouveaux cas (délits contre le patrimoine et infractions à la LStup)	3,1%	5%	6,7%	7,4%	7,3%		
19	Interpellations policières (effectifs RT)	-	-	-	765	554		1'319
20	Personnes interpellées (effectifs RT)	-	-	-	529	426		676*
21	Taux de criminalité chez les effectifs RT (délits contre le patrimoine et infractions à la LStup)	-	-	-	2,7%	4,3%		

* Les personnes interpellées sur plus d'un trimestre ne sont comptées qu'une seule fois.

Annexe II: décisions de NEM EF par nationalité

Nationalité	2 ^e trimestre 2004		3 ^e trimestre 2004		4 ^e trimestre 2004		1 ^{er} trimestre 2005		2 ^e trimestre 2005		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Origine inconnue	424	23.7	262	22.1	119	14.3	79	12.2	89	13.9	973	19.1
Serbie et Monté-négro	146	8.2	110	9.3	83	10.0	63	9.8	111	17.3	513	10.1
Bulgarie	61	3.4	83	7.0	72	8.7	66	10.2	60	9.3	342	6.7
Géorgie	75	4.2	68	5.7	64	7.7	41	6.3	26	4.0	274	5.4
Guinée	122	6.8	46	3.9	27	3.2	20	3.1	39	6.1	254	5.0
Nigeria	96	5.4	59	5.0	37	4.5	31	4.8	23	3.6	246	4.8
Algérie	94	5.3	46	3.9	37	4.5	28	4.3	22	3.4	227	4.5
Russie	45	2.5	32	2.7	37	4.5	16	2.5	20	3.1	150	2.9
Turquie	38	2.1	32	2.7	30	3.6	22	3.4	27	4.2	149	2.9
Macédoine*	44	2.5	14	1.2	18	2.2	28	4.3	21	3.3	125	2.5
Bosnie et Herzégovine	32	1.8	33	2.8	14	1.7	20	3.1	13	2.0	112	2.2
Arménie*	35	2.0	10	0.8	24	2.9	9	1.4	10	1.6	88	1.7
Irak*	13	0.7	17	1.4	13	1.6	16	2.5	13	2.0	72	1.4
Cameroun*	21	1.2	17	1.4	6	0.7	2	0.3	14	2.2	60	1.2
Autres (2 ^e trimestre 05: 51 nationalités)	542	30.3	356	30.0	250	30.1	205	31.7	154	24.0	1507	29.6
Total	1788	100	1185	100	831	100	646	100	642	100.0	5092	100.0

* nationalité pas spécifiée jusqu'à présent

Figure 1: Décisions de NEM EF par nationalité

Annexe III: Décisions de NEM EF par durée de procédure

Durée de procédure (jours)	2 ^e trimestre 2004		3 ^e trimestre 2004		4 ^e trimestre 2004		1 ^{er} trimestre 2005		2 ^e trimestre 2005		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
≥ 730	27	1.5	50	4.2	22	2.6	41	6.3	30	4.7	170	3.3
366 - 729	102	5.7	86	7.3	55	6.6	52	8.1	27	4.2	322	6.3
181 - 365	226	12.6	187	15.8	136	16.4	84	13	37	5.8	670	13.2
30 - 180	1'117	62.5	534	45.1	348	41.9	292	45.2	382	59.5	2'673	52.5
1 - 29	316	17.7	328	27.7	270	32.5	177	27.4	166	25.8	1'257	24.7
Total	1'788	100.0	1'185	100.0	831	100.0	646	100.0	642	100.0	5'092	100.0

Figure 2: Décisions de NEM EF par durée de procédure

Annexe IV: Aide d'urgence - durée moyenne de perception des prestations, par canton et par trimestre

Canton	2 ^e trimestre 04		3 ^e trimestre 04		4 ^e trimestre 04		1 ^{er} trimestre 05		2 ^e trimestre 05	
	Effectif	Durée moyenne de perception	Effectif	Durée moyenne de perception	Effectif	Durée moyenne de perception	Effectif	Durée moyenne de perception	Effectif	Durée moyenne de perception
AG	21	4.3	12	3.8	5	7.4	30	22.8	40	28.2
AI	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
AR	3	12.3	3	38.0	0	0.0	4	44.0	1	3.0
BE	72	23.0	83	21.1	79	34.4	103	41.7	66	52.6
BL	8	9.4	17	37.1	19	39.7	27	47.4	27	60.0
BS	4	44.5	8	44.4	4	32.2	6	61.5	7	67.7
FR	21	6.5	20	16.4	16	35.6	16	67.6	18	61.5
GE	16	6.5	22	21.4	32	#données	41	37.4	40	43.7
GL	0	0.0	3	19.0	1	10.0	0	0.0	0	0.0
GR	0	0.0	0	0.0	0	0.0	2	5.0	2	16.0
JU	0	0.0	1	92.0	1	77.0	2	3.5	3	29.0
LU	5	2.8	10	23.1	9	24.4	11	43.4	16	46.1
NE	17	24.1	29	21.6	10	22.4	19	54.0	16	55.4
NW	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
OW	2	#données	0	0.0	6	#données	3	0.0	4	10.5
SG	2	2.0	55	50.7	20	45.9	20	38.2	34	52.7
SH	6	8.2	15	61.2	11	58.7	11	47.1	14	62.8
SO	22	19.2	31	43.4	43	48.1	39	63.5	38	73.8
SZ	7	7.6	3	5.0	9	39.7	7	38.3	5	31.6
TG	7	38.4	6	44.8	2	15.5	8	32.5	4	56.8
TI	21	24.4	5	56.4	8	22.2	7	51.3	4	32.3
UR	3	#données	1	2.0	0	0.0	0	0.0	2	46.0
VD	18	2.8	33	33.2	25	31.5	28	38.9	44	34.4
VS	18	13.9	22	25.7	11	46.0	14	36.3	15	47.1
ZG	0	#données	0	0.0	2	#données	0	0.0	0	0.0
ZH	121	#données	247	#données	254	67.6	272	68.5	247	74.6
Total	394	#données	626	31.6	567	52.1	670	53.6	647	58.8

Figure 3: Durée moyenne de perception des prestations d'aide d'urgence, par canton et par trimestre

Annexe V: Effectif bénéficiaire d'une aide d'urgence dans l'effectif NEM EF attribué, par canton (frais de santé non compris)

Canton	2 ^e trimestre 04			3 ^e trimestre 04			4 ^e trimestre 04			1 ^{er} trimestre 05			2 ^e trimestre 05		
	Effectif attribué	Effectif bénéficiaire	%	Effectifs attribués cumulés	Effectif bénéficiaire	%	Effectifs attribués cumulés	Effectif bénéficiaire	%	Effectifs attribués cumulés	Effectif bénéficiaire	%	Effectifs attribués cumulés	Effectif bénéficiaire	%
AG	159	21	13.2	272	12	4.4	345	5	1.4	387	30	7.8	441	40	9.1
AI	6	0	0.0	6	0	0.0	6	0	0.0	6	0	0.0	6	0	0.0
AR	10	3	30.0	17	3	17.6	23	0	0.0	26	4	15.4	30	1	3.3
BE	249	72	28.9	436	83	19.0	551	79	14.3	644	103	16.0	722	66	9.1
BL	77	8	10.4	117	17	14.5	147	19	12.9	166	27	16.3	183	27	14.8
BS	27	4	14.8	60	8	13.3	80	4	5.0	92	6	6.5	107	7	6.5
FR	54	21	38.9	75	20	26.7	99	16	16.2	114	16	14.0	129	18	14.0
GE	79	16	20.3	130	22	16.9	154	32	20.8	186	41	22.0	208	40	19.2
GL	9	0	0.0	16	3	18.8	17	1	5.9	21	0	0.0	23	0	0.0
GR	53	0	0.0	78	0	0.0	104	0	0.0	121	2	1.7	136	2	1.5
JU	13	0	0.0	30	1	3.3	39	1	2.6	48	2	4.2	60	3	5.0
LU	96	5	5.2	147	10	6.8	202	9	4.5	239	11	4.6	274	16	5.8
NE	41	17	41.5	64	29	45.3	93	10	10.8	107	19	17.8	119	16	13.4
NW	8	0	0.0	11	0	0.0	14	0	0.0	18	0	0.0	21	0	0.0
OW	6	2	33.3	9	0	0.0	12	6	50.0	15	3	20.0	19	4	21.1
SG	122	2	1.6	186	55	29.6	230	20	8.7	282	20	7.1	327	34	10.4
SH	24	6	25.0	43	15	34.9	50	11	22.0	56	11	19.6	64	14	21.9
SO	51	22	43.1	100	31	31.0	134	43	32.1	154	39	25.3	173	38	22.0
SZ	14	7	50.0	43	3	7.0	66	9	13.6	71	7	9.9	91	5	5.5
TG	42	7	16.7	64	6	9.4	94	2	2.1	119	8	6.7	137	4	2.9
TI	89	21	23.6	114	5	4.4	154	8	5.2	190	7	3.7	230	4	1.7
UR	11	3	27.3	15	1	6.7	19	0	0.0	21	0	0.0	23	2	8.7
VD	120	18	15.0	220	33	15.0	287	25	8.7	324	28	8.6	388	44	11.3
VS	65	18	27.7	116	22	19.0	136	11	8.1	154	14	9.1	186	15	8.1
ZG	22	0	0.0	29	0	0.0	36	2	5.6	46	0	0.0	56	0	0.0
ZH	340	121	35.6	573	247	43.1	710	254	35.8	841	272	32.3	935	247	26.4
≠canton	1	0	0.0	2	0	0.0	2	0	0.0	2	0	0.0	4	0	0.0
TOTAL	1'788	394	22.0	2'973	626	21.1	3'804	567	14.9	4'450	670	15.1	5'092	647	12.7

Figure 4: Effectif bénéficiaire d'une aide d'urgence dans l'effectif NEM EF attribué par canton (frais de santé non compris)

Annexe VIa: Coût de l'aide d'urgence, effectifs RT NON COMPRIS

Canton	Effectif bénéficiaire	Effectif bénéficiaire (frais de santé non compris ⁴)	Effectif bénéficiaire (frais de santé)	Nbre total de jours de perception	Coût (frais de santé non compris)	Coût moyen par jour et par personne	Frais de santé	Coût (frais de santé compris)	Effectif NEM attribué	Indemnités féd. d'aide d'urgence - 2 ^e trimestre 05	Bilan des coûts et indemnités fédérales (frais de santé compris)
AG	44	40	10	1'126	20'240	18	9'587	29'827	54	32'400	2'573
AI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	1	1	0	3	81	27	0	81	4	2'400	2'319
BE	76	66	31	3'471	64'296	19	11'086	75'382	78	46'800	-28'582
BL	30	27	14	1'620	48'033	30	11'396	59'429	17	10'200	-49'229
BS	8	7	4	474	9'809	21	1'577	11'386	15	9'000	-2'386
FR	20	18	6	1'107	58'389	53	4'770	63'159	15	9'000	-54'159
GE	40	40	0	1'746	24'393	14	0	24'393	22	13'200	-11'193
GL	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1'200	1'200
GR	4	2	2	32	2'834	89	574	3'408	15	9'000	5'592
JU	6	3	6	87	3'480	40	3'126	6'606	12	7'200	594
LU	16	16	2	737	18'324	25	526	18'850	35	21'000	2'150
NE	16	16	9	887	36'818	42	4'169	40'987	12	7'200	-33'787
NW	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1'800	1'800
OW	4	4	1	42	1'925	46	69	1'994	4	2'400	406
SG	36	34	23	1'792	44'434	25	10'876	55'310	45	27'000	-28'310
SH	14	14	14	879	29'007	33	7'032	36'039	8	4'800	-31'239
SO	41	38	16	2'803	72'111	26	3'276	75'387	19	11'400	-63'987
SZ	5	5	1	158	3'459	22	501	3'960	20	12'000	8'040
TG	5	4	5	227	6'356	28	3'639	9'995	18	10'800	805
TI	3	4	2	129	2'424	19	1'404	3'828	40	24'000	20'172
UR	2	2	0	92	2'720	30	0	2'720	2	1'200	-1'520
VD	56	44	35	1'513	68'974	46	94'741	163'715	64	38'400	-125'315
VS	25	15	15	706	24'818	35	6'335	31'153	32	19'200	-11'953
ZG	5	0	5	0	0	x	2'821	2'821	10	6'000	3'179
ZH ⁵	271	247	99	18'434	297'140	16	48'013	345'153	94	56'400	-288'753
#canton	0			0					2	1'200	1'200
TOTAL	728⁶	647	300	38'065	840'065	22	225'518	1'065'583	642	385'200	-680'383

⁴ Frais de santé: primes d'assurance maladie, participation au frais, franchises, prestations médicales servies à l'effectif non assuré

⁵ Dans l'impossibilité d'établir dans les délais le relevé des coûts pour l'ensemble des communes, le canton de ZH indique qu'il faut ajouter à ce chiffre quelque 240'000 francs pour 145 bénéficiaires supplémentaires de l'aide d'urgence et environ 49'000 francs au titre de frais de santé, imputables en grande partie aux effectifs RT.

⁶ Les bénéficiaires ayant sollicité une aide d'urgence dans deux cantons sont comptés en double

Annexe VIb: Coût de l'aide d'urgence, effectifs RT (c'est-à-dire NEM EF avant le 1.4.2004) COMPRIS

Canton	Effectif bénéficiaire	Effectif bénéficiaire (frais de santé non compris ⁷)	Effectif bénéficiaire (frais de santé)	Nbre total de jours de perception	Coût (frais de santé non compris)	Coût moyen par jour et par personne	Frais de santé	Coût (frais de santé compris)	Effectif NEM attribué	Indemnités féd. d'aide d'urgence - 2 ^e trim. 05	Bilan des coûts et indemnités fédérales (frais de santé compris)
AG	108	101	25	3'479	63'611	18	14'641	78'252	54	32'400	-45'852
AI	3	3	0	42	749	18	0	749	0	0	-749
AR	6	6	5	448	12'366	28	2'570	14'936	4	2'400	-12'536
BE	151	139	48	8'216	171'353	21	19'367	190'720	78	46'800	-143'920
BL	68	60	29	3'654	110'910	30	25'811	136'721	17	10'200	-126'521
BS	13	12	5	874	14'272	16	1'737	16'009	15	9'000	-7'009
FR	49	42	15	2'787	131'586	47	21'576	153'162	15	9'000	-144'162
GE	98	98	0	3'833	50'661	13	0	50'661	22	13'200	-37'461
GL	0	0	0	0	0		0	0	2	1'200	1'200
GR	4	2	2	32	2'834	89	574	3'408	15	9'000	5'592
JU	12	8	11	461	18'440	40	6'530	24'970	12	7'200	-17'770
LU	40	37	7	2'092	53'175	25	2'692	55'867	35	21'000	-34'867
NE	17	17	10	975	40'929	42	4'584	45'513	12	7'200	-38'313
NW	0	0	0	0	0		0	0	3	1'800	1'800
OW	4	4	1	42	1'925	46	69	1'994	4	2'400	406
SG	81	76	59	4'523	106'464	24	28'678	135'142	45	27'000	-108'142
SH	29	29	29	1'833	60'489	33	14'664	75'153	8	4'800	-70'353
SO	85	78	40	5'915	156'867	27	13'541	170'408	19	11'400	-159'008
SZ	10	7	4	163	3'459	21	10'375	13'834	20	12'000	-1'834
TG	16	15	16	935	26'180	28	11'468	37'648	18	10'800	-26'848
TI	11	12	10	855	15'146	18	8'132	23'278	40	24'000	722
UR	2	2	0	92	2'720	30	0	2'720	2	1'200	-1'520
VD	119	92	73	4'268	167'080	39	200'030	367'110	64	38'400	-328'710
VS	40	20	30	1'161	45'293	39	12'760	58'053	32	19'200	-38'853
ZG	28	16	28	784	6'256	8	24'665	30'921	10	6'000	-24'921
ZH ⁸	783	743	285	58'316	942'773	16	177'641	1'120'414	94	56'400	-1'064'014
#canton	0	0	0	0	0		0	0	2	1'200	1'200
TOTAL	1'777⁹	1'619	732	105'780	2'205'538	21	602'105	2'807'643	642	385'200	-2'422'443

⁷ Frais de santé: primes d'assurance maladie, participation au frais, franchises, prestations médicales servies à l'effectif non assuré

⁸ Dans l'impossibilité d'établir dans les délais le relevé des coûts pour l'ensemble des communes, le canton de ZH indique qu'il faut ajouter à ce chiffre quelque 240'000 francs pour 145 bénéficiaires supplémentaires de l'aide d'urgence et environ 49'000 francs au titre de frais de santé, imputables en grande partie aux effectifs RT.

⁹ Les bénéficiaires ayant sollicité une aide d'urgence dans deux cantons sont comptés en double

Annexe VIc: Coût de l'aide d'urgence, effectifs RT UNIQUEMENT (c'est-à-dire NEM EF avant le 1.4.2004)

Canton	Effectif bénéficiaire	Effectif bénéficiaire (frais de santé non compris ¹⁰)	Effectif bénéficiaire (frais de santé)	Nbre total de jours de perception	Coût (frais de santé non compris)	Coût moyen par jour et par personne	Frais de santé	Coût (frais de santé compris)	Effectif NEM attribué	Indemnités féd. d'aide d'urgence - 2 ^e trim. 05	Bilan des coûts et indemnités fédérales (frais de santé compris)
AG	64	61	15	2'353	43'371	18	5'054	48'425	x	0	-48'425
AI	3	3	0	42	749	18	0	749	x	0	-749
AR	5	5	5	445	12'285	28	2'570	14'855	x	0	-14'855
BE	75	73	17	4'745	107'057	23	8'281	115'338	x	0	-115'338
BL	38	33	15	2'034	62'877	31	14'415	77'292	x	0	-77'292
BS	5	5	1	400	4'463	11	160	4'623	x	0	-4'623
FR	29	24	9	1'680	73'197	44	16'806	90'003	x	0	-90'003
GE	58	58	0	2'087	26'268	13	0	26'268	x	0	-26'268
GL	0	0	0	0	0		0	0	x	0	0
GR	0	0	0	0	0		0	0	x	0	0
JU	6	5	5	374	14'960	40	3'404	18'364	x	0	-18'364
LU	24	21	5	1'355	34'851	26	2'166	37'017	x	0	-37'017
NE	1	1	1	88	4'111	47	415	4'526	x	0	-4'526
NW	0	0	0	0	0		0	0	x	0	0
OW	0	0	0	0	0		0	0	x	0	0
SG	45	42	36	2'731	62'030	23	17'802	79'832	x	0	-79'832
SH	15	15	15	954	31'482	33	7'632	39'114	x	0	-39'114
SO	44	40	24	3'112	84'756	27	10'265	95'021	x	0	-95'021
SZ	5	2	3	5	≠données		9'874	9'874	x	0	-9'874
TG	11	11	11	708	19'824	28	7'829	27'653	x	0	-27'653
TI	8	8	8	726	12'722	18	6'728	19'450	x	0	-19'450
UR	0	0	0	0	0		0	0	x	0	0
VD	63	48	38	2'755	98'106	36	105'289	203'395	x	0	-203'395
VS	15	5	15	455	20'475	45	6'425	26'900	x	0	-26'900
ZG	23	16	23	784	6'256	8	21'844	28'100	x	0	-28'100
ZH ¹¹	512	496	186	39'882	645'633	16	129'628	775'261	x	0	-775'261
TOTAL	1'049¹²	972	432	67'715	1'365'473	20	376'587	1'742'060	x	0	-1'742'060

¹⁰ Frais de santé: primes d'assurance maladie, participation au frais, franchises, prestations médicales servies à l'effectif non assuré

¹¹ Dans l'impossibilité d'établir dans les délais le relevé des coûts pour l'ensemble des communes, le canton de ZH indique qu'il faut ajouter à ce chiffre quelque 240'000 francs pour 145 bénéficiaires supplémentaires de l'aide d'urgence et environ 49'000 francs au titre de frais de santé, imputables en grande partie aux effectifs RT.

¹² Les bénéficiaires ayant sollicité une aide d'urgence dans deux cantons sont comptés en double

Annexe VII : Coût des structures d'accueil au 2^e trimestre 2005

Canton	Capacité d'accueil	Coût (exploitation, encadrement) en francs	Remarques
AG	72	49'105	Logements collectifs de Villnachern (hommes) et de Birr (familles)
AI	13	3'332	Foyer de Bleiche, centre d'accueil de requérants d'asile de Mettlen
BE	48	169'288	Centre d'accueil minimal de Stafelalp
FR	20	29'315	Centre de la Poya, Pavillon NEM
GE	80	123'915	Logements d'urgence, Hospice Général
JU	4	7'200	Foyer 1 ^{er} accueil de Belfond
SO	10	4'300	Logements de secours de Bellach
SZ	12	1'547	Abris de protection civile de Chaltbach
TG	6	9'565	Foyer d'accueil transitoire, Fondation Peregrina
TI	50	9'100	Camorino, depuis le 1.5. : abris de protection civile de Biasca
UR	6	1'200	Appartement de 3 pièces
VD	35	153'591	Abris de protection civile, structure d'aide d'urgence (FAREAS)
ZG		22'360	Abris de protection civile
ZH		1'048'337 ¹³	Structures d'accueil NEM d'Uster, d'Adliswil, d'Aspholz et d'Ober Halden, plusieurs centres de transit et logements aménagés dans les communes
Total		1'632'155	

Figure 5 : Aperçu de structures d'accueil d'urgence

¹³ Y compris une estimation des coûts structurels dans plusieurs communes, qui n'étaient pas en mesure d'établir dans les délais le relevé des coûts

Annexe VIII : Coût de l'aide d'urgence - Aperçu sur cinq trimestres (du 2^e trimestre 2004 au 2^e trimestre 2005)

		2 ^e trimestre 2004	3 ^e trimestre 2004	4 ^e trimestre 2004	1 ^{er} trimestre 2005	2 ^e trimestre 2005	Total
Effectifs RT non compris	Indemnités allouées par la Confédération dans le cadre de l'aide d'urgence	1'073'000	711'000	499'000	388'000	385'000	3'056'000
	Indemnités allouées par la Confédération dans le cadre de l'exécution des renvois	2'000	23'000	30'000	60'000	35'000	150'000
	Coût de l'aide d'urgence individuelle couvert par les cantons (frais médicaux compris)	- 253'000	- 776'000	- 697'000	- 867'000	- 1'066'000	- 3'659'000
	Solde	822'000	- 42'000	- 169'000	- 419'000	- 646'000	- 453'000
Effectifs RT compris	Indemnités allouées par la Confédération dans le cadre de l'aide d'urgence	1'073'000	711'000	499'000	388'000	385'000	3'056'000
	Indemnités allouées par la Confédération dans le cadre de l'exécution des renvois	2'000	23'000	30'000	60'000	35'000	150'000
	Coût de l'aide d'urgence individuelle couvert par les cantons (frais médicaux compris)	-	-	-	- 2'534'000	- 2'808'000	- 5'342'000
	Solde	-	-	-	- 2'086'000	- 2'388'000	- 2'136'000

Figure 6 : Coût de l'aide d'urgence - Aperçu sur cinq trimestres

Annexe IXa: Sécurité publique (effectifs RT non compris)

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)					Mesures consécutives (BS: y compris cumulées)			
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
	pers.	Cas									
AG	41	87	24	18	10	11	16x Violation de domicile ¹ 1x Recel 1x Violence et menace, atteinte à la liberté 9x autres 2x Infraction à la LCR 82x #données ²	0	0	0	27x Signalement 33x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 2x inconnu 25x pas d'autres mesures
AI	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
AR	3	3	3	2	0	0	1x autres	0	0	2	1x Signalement
BE	52	93	57	7	5	2	33x autres 82x #données	0	3	2	6x Signalement 4x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 31x inconnu 47x #données
BL	8	8	8	1	0	1	1x Travail au noir 5x inconnu	0	0	1	2x Signalement 5x pas d'autres mesures
BS	36	49	49	0	0	1	48x #données	1 (44)	0	0 (2)	48x Signalement (1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine) (2x #données)
FR	5	5	1	0	0	2	2x autres 2x Violence et menace, atteinte à la liberté 3x #données	0	0	0	1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x Signalement 3x autres
GE	38	42	8	0	22	2	5x Violation de domicile 1x Recel 7x autres 39x #données	15	0	0	7x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 5x inconnu 15x autres
GL	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
GR	12	16	12	3	1	1	1x autres 14x #données	4	0	2	6 Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x pas d'autres mesures 1x inconnu 1x autres
JU	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
LU	2	2	2	0	0	0	2x #données	0	0	0	2x Signalement
NE	8	23	16	0	2	10	3x autres	0	0	0	20x Signalement

Annexe IXa: Sécurité publique (effectifs RT non compris)

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)				Mesures consécutives (BS: y compris cumulées)				
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
	pers.	Cas									
							15x #données				2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x autres
NW	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
OW	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
SG	25	30	22	5	2	0	1x autres 29x #données 1x inconnu	2	0	0	16x Signalement 4x pas d'autres mesures 7x autres 1x inconnu
SH	8	11	11	2	1	0	7x #données 1x Violation de domicile	0	0	0	8x Signalement 2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x autres
SO	23	36	36	0	2	0	1x Violation de domicile 2x autres 31x #données	0	0	0	36x Signalement
SZ	10	11	3	2	1	3	1x Violation de domicile 1x Violence et menace, atteinte à la liberté 2x autres 9x #données	0	0	0	6x Signalement 5x #données
TG	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
TI	2	2	1	0	0	1	2x #données	0	0	0	2x Signalement
UR	2	2	2	0	0	0	2x #données	0	0	1	1x Signalement
VD	17	26	7	0	13	9	1x Recel 3x autres 19x #données	0	3	1	5x Signalement 9x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x pas d'autres mesures 2x autres 5x inconnu
VS	6	6	5	0	1	0	5x inconnu 1x #données	0	0	5	1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
ZG	1	1	1	0	0	0	1x #données	0	0	1	

Annexe IXa: Sécurité publique (effectifs RT non compris)

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)					Mesures consécutives (BS: y compris cumulées)			
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
	pers.	Cas									
ZH	64	71	28	8	11	7	18x autres 70x #données	3	3	4	30x Signalement 11x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 9x autres 2x pas d'autres mesures 5x inconnu 4x #données
Total	361³	524	296	48	71	50	24x Violation de domicile 2x Infraction à la LCR 3x Recel 4x Violence et menace, atteinte à la liberté 1x Travail au noir 82x autres 11x inconnu 456x #données²	25	9	19	217x Signalement 71x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 39x autres 38x pas d'autres mesures 50x inconnu 56x #données

¹ Par « violation de domicile », on entend toute nuitée passée dans un centre d'accueil de requérants d'asile dans le cadre d'un séjour irrégulier (« dormeurs clandestins »).

² Le nombre important de « #données » (pas de données) est dû au fait que souvent il n'est pas fait mention d'un deuxième motif d'interpellation dans le formulaire.

³ Les personnes interpellées dans plusieurs cantons sont ici comptées plusieurs fois. Dans le texte, en revanche, elles ne sont comptabilisées qu'une seule fois afin de permettre de déterminer le nombre de personnes interpellées dans toute la Suisse (313 personnes frappées d'une NEM dans le cadre du nouveau régime).

Annexe IXb: Sécurité publique (effectifs RT compris)

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)					Mesures consécutives (BS: y compris cumulées)			
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
	pers.	Cas									
AG	88	164	37	38	19	21	31x Violation de domicile ¹ 1x Dégradation du matériel 2x Recel 2x Violence et menace, atteinte à la liberté 19x autres 3x Infraction à la LCR 155x #données ²	0	0	0	53x Signalement 54x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 3x Transfert à l'hôpital 51x pas d'autres mesures 1x autres 2x inconnu
AI	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
AR	3	3	3	2	0	0	1x autres	0	0	2	1x Signalement
BE	98	165	112	9	11	2	50x autres 146x k.A	0	3	2	15x Signalement 7x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x pas d'autres mesures 45x inconnu 92 #données
BL	21	25	24	2	3	1	19x inconnu 1x Travail au noir	0	0	5	5x Signalement 2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x Transfert à l'hôpital 12x pas d'autres mesures
BS	67	85	85	0	0	1	84 #données	4 (76)	0	0 (2)	81x Signalement (1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine) (6x #données)
FR	20	22	7	0	7	6	2x Violence et menace, atteinte à la liberté 1x Recel 1x Falsification 1x Infraction à la LCR 5x autres 14x #données	2	0	0	7x Signalement 5x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 8x autres
GE	115	134	36	1	64	71	16x Violation de domicile 5x Lésion corporelle simple 1x Falsification 2x Recel 1x Autre délit contre la vie ou la liberté 14x autres 121x #données	43	0	0	25x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 5x pas d'autres mesures 23x inconnu 38x autres

Annexe IXb: Sécurité publique (effectifs RT compris)

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)					Mesures consécutives (BS: y compris cumulées)			
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
	pers.	Cas									
GL	2	2	2	0	0	0	2x #données	0	0	0	1x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
GR	20	28	22	5	3	1	1x autres 24x #données	6	0	3	13x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 3x pas d'autres mesures 1x autres 1x inconnu
JU	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
LU	8	8	4	0	2	0	2x Violence et menace, atteinte à la liberté 1x Autre délit contre la vie ou la liberté 7x #données	0	0	2	6x Signalement
NE	8	23	16	0	2	10	3x autres 15x #données	0	0	0	20x Signalement 2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x autres
NW	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
OW	3	1	2	0	0	1	3 #données	3	0	0	
SG	47	55	37	7	5	0	1x Lésion corporelle simple 3x autres 3x inconnu 54x #données	4	0	0	26x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 14x autres 9x pas d'autres mesures 1x inconnu
SH	14	17	17	3	1	2	1x Violation de domicile 10x #données	1	0	0	11x Signalement 4x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x autres
SO	39	67	67	0	5	2	2x Violation de domicile 12x autres 46x #données	1	0	0	66x Signalement
SZ	18	23	5	2	3	4	1x Violence et menace, atteinte à la liberté 1x Lésion corporelle simple 1x Dégradation du matériel 4x Violation de domicile	0	0	0	13x Signalement 10x #données

Annexe IXb: Sécurité publique (effectifs RT compris)

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)				Mesures consécutives (BS: y compris cumulées)				
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
	pers.	Cas									
							6x autres 19x #données				
TG	2	2	2	1	0	0	1x Violation de domicile	0	0	1	1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
TI	4	4	3	0	0	1	4x #données	0	0	0	4x Signalement
UR	5	5	3	2	1	0	2x Lésion corporelle grave 2x #données	0	0	1	1x Signalement 2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x autres
VD	41	53	18	0	25	10	2x Lésion corporelle simple 1x Recel 5x autres 45x #données	0	5	1	6x Signalement 17x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 4x pas d'autres mesures 12x autres 8x inconnu
VS	9	9	7	0	2	0	1x Dégradation du matériel 6x inconnu 2x #données	0	0	7	2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
ZG	6	7	7	0	0	2	1x autres 4 #données	0	0	1	5x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
ZH	150	174	97	13	14	15	38x autres 1x Travail au noir 170x #données	11	5	8	81x Signalement 29x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 12x pas d'autres mesures 17x autres 5x inconnu 6x #données

Annexe IXb: Sécurité publique (effectifs RT compris)

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)					Mesures consécutives (BS: y compris cumulées)			
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
Total	pers.	Cas									
	787 ³	1'078	613	85	167	86	7x Violence et menace, atteinte à la liberté 9x Lésion corporelle simple 2x Lésion corporelle grave 2x Autre délit contre la vie ou la liberté 55x Violation de domicile 3x Dégradation du matériel 6x Recel 2x Falsification 2x Travail au noir 4x Infraction à la LCR 158x autres 28x inconnu 927x #données ²	75	13	33	415x Signalement 154x Mise en détention préventive/ Exécution de la peine 94 autres 4x Transfert à l'hôpital 97x pas d'autres mesures 85x inconnu 108x #données

¹ Par « violation de domicile », on entend toute nuitée passée dans un centre d'accueil de requérants d'asile dans le cadre d'un séjour irrégulier (« dormeurs clandestins »).

² Le nombre important de « #données » (pas de données) est dû au fait que souvent il n'est pas fait mention d'un deuxième motif d'interpellation dans le formulaire.

³ Les personnes interpellées dans plusieurs cantons sont ici comptées plusieurs fois. Dans le texte, en revanche, elles ne sont comptabilisées qu'une seule fois afin de permettre de déterminer le nombre de personnes interpellées dans toute la Suisse (695 personnes).

Annexe IXc: Sécurité publique (effectifs RT uniquement)

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)					Mesures consécutives (BS: y compris cumulées)			
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
	pers.	Cas									
AG	47	77	13	20	9	10	1x Violence et menace, atteinte à la liberté 1x Dégradation du matériel 10x autres 15x Violation de domicile ¹ 1x Recel 1x Infraction à la LCR 73x #données ²	0	0	0	26x Signalement 21x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 26x pas d'autres mesures 1x autres 3x Transfert à l'hôpital
AI	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
AR	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
BE	46	72	55	2	6	0	64x #données 17x autres	0	0	0	9x Signalement 3x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x pas d'autres mesures 14x inconnu 45x #données
BL	14	17	16	1	3	0	14x inconnu	0	0	4	3x Signalement 2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x Transfert à l'hôpital 7x pas d'autres mesures
BS	31	36	36	0	0	0	36x #données	3 (32)	0	0	33x Signalement (4x #données)
FR	15	17	6	0	7	4	1x Infraction à la LCR 1x Recel 1x Falsification 3x autres 11x #données	2	0	0	6x Signalement 4x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 5x autres
GE	77	92	28	1	42	5	11x Violation de domicile 1x Autre délit contre la vie ou la liberté 1x Falsification 5x Lésion corporelle simple 1x Recel 7x autres 82x #données	28	0	0	18x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 5x pas d'autres mesures 23x autres 18x inconnu
GL	2	2	2	0	0	0	2x #données	0	0	0	1x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine

Annexe IXc: Sécurité publique (effectifs RT uniquement)

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)				Mesures consécutives (BS: y compris cumulées)				
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
	pers.	Cas									
GR	8	12	10	2	2	0	10x #données	2	0	1	7x Signalement 2x pas d'autres mesures
JU	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
LU	6	6	2	0	2	0	2x Violence et menace, atteinte à la liberté 1x Autre délit contre la vie ou la liberté 5x #données	0	0	2	4x Signalement
NE	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
NW	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
OW	1	3	2	0	0	1	3x #données	3	0	0	
SG	22	25	15	2	3	0	1x Lésion corporelle simple 2x autres 2x inconnu 25x #données	2	0	0	10x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 7x autres 5x pas d'autres mesures
SH	6	6	6	1	0	2	3x #données	1	0	0	3x Signalement 2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
SO	16	31	31	0	3	2	1x Violation de domicile 10x autres 15x #données	1	0	0	30x Signalement
SZ	8	12	2	0	2	1	1x Dégradation du matériel 3x Violation de domicile 1x einfache Körperverletzung 4x autres 10x #données	0	0	0	7x Signalement 5x #données
TG	2	2	2	1	0	0	1x Violation de domicile	0	0	1	1 Mise en détention préventive / Exécution de la peine
TI	2	2	2	0	0	0	2 #données	0	0	0	2x Signalement
UR	3	3	1	2	1	0	2x Lésion corporelle grave	0	0	0	2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x autres
VD	24	27	11	0	12	1	2x Lésion corporelle simple 2x autres 26x #données	0	2	0	1x Signalement 8x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 3x inconnu 3x pas d'autres

Annexe IXc: Sécurité publique (effectifs RT uniquement)

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)				Mesures consécutives (BS: y compris cumulées)				
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
	pers.	Cas									
											mesures 10x autres
VS	3	3	2	0	1	0	1x Dégradation du matériel 1x inconnu 1x #données	0	0	2	1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
ZG	5	6	6	0	0	2	1x autres 3x #données	0	0	0	5x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
ZH	88	103	69	5	3	8	20x autres 1x Travail au noir 100x #données	8	2	4	51x Signalement 18x Mise en détention préventive/ Exécution de la peine 8x autres 10x pas d'autres mesures 2x #données
Total	426³	554	317	37	96	36	31x Violation de domicile 3x Recel 3xDégradation du matériel 3x Violence et menace, atteinte à la liberté 9x Lésion corporelle simple 2x Lésion corporelle grave 2x Autre délit contre la vie ou la liberté 1x Travail au noir 2x Falsification 2x Infraction à la LCR 76x autres 17x inconnu 471x #données²	50	4	14	198x Signalement 83x Mise en détention préventive/ Exécution de la peine 4x Transfert à l'hôpital 59x pas d'autres mesures 55x autres 35x inconnu 52x #données

¹ Par « violation de domicile », on entend toute nuitée passée dans un centre d'accueil de requérants d'asile dans le cadre d'un séjour irrégulier (« dormeurs clandestins »).

² Le nombre important de « #données » (pas de données) est dû au fait que souvent il n'est pas fait mention d'un deuxième motif d'interpellation dans le formulaire.

³ Les personnes interpellées dans plusieurs cantons sont ici comptées plusieurs fois. Dans le texte, en revanche, elles ne sont comptabilisées qu'une seule fois afin de permettre de déterminer le nombre de personnes interpellées dans toute la Suisse (382 personnes RT).